



Prelevement automatique sans autorisation

Par **Pascal**, le **30/09/2009** à **22:46**

Bonjour,

Bonjour,

voici mon problème. Je suis assez négligeant avec mes comptes que je ne fais pas. cela fait 12 ans que je suis dans la même banque. Un jour en voyant mon récapitulatif annuel de frais et commission j'ai vu que j'avais tous les mois un prélèvement automatique vi un organisme de credit. J'ai demandé à cet organisme et à la banque si j'avais signé une autorisation de prélèvement. Des deux côtés non. Attention je ne conteste pas la dette mais le mode mis en place pour le remboursement. J'ai suspendu les prélèvements. et demander une explication à ma banque , pendant 8 mois !!! Nos relations se sont tendu et j'ai commencé à m'intresser à mes comptes. J'ai demandé mes conventions de compte. On m' envoyé des avenants. J'ai demandé à quoi correspondait tous les frais depuis des années on m'a répondu que c'était à moi de m'informer au sein de l'agence ou les tarifs étaient affichés. J'ai précisé que j'allais faire un scandale à l'agence le directeur m' repondu qu'il avait ordre d'appeler la police pour toutes personnes qui refuserait de quitter les lieux. Mon dossier est aujourd'hui à leur service juridique, "central" pour reprendre leur terme. La situation était difficile j'ai eu 90 jours de decouvert du jour au lendemain rejet de tout mes cheques et prelevements. Dernierement ils m'ont refuser un prelevement puis recredite. le même jour je passe en recouvrement. explication du chef d'agence : demande de la part du service juridique de temporiser la situation en attendant de prendre contact avec moi. En fros je demande le remboursement pour 15 000 € de frais et prelevement. L'agence me dit ne pas pouvoir me repondre et leur service juridique me fait patienter. Suis je vraiment à côte de la plauqe ???

mERCI